



Code arbre technique	Q
Code dictionnaire	COP
Edition	01
Révision	01
Nombre total de pages	10
État	Approuvé

COMMUNICATION SUR LE PROGRES - 2019

	Rédaction	Vérification	Approbation
Fonction	Responsable qualité	Directeur Général	Président
Nom	Christine PONSETTI	Jean-Philippe PITZALIS	Thierry SERVAT
Date	09/09/2020	09/09/2020	09/09/2020

Mises à jour et suivi d'évolution

ED	REV	DATE MODIFICATION	AUTEUR	ORIGINE MODIFICATION
01	00	21/12/2017	P. de Vasselot de Régné	Nouvelle version du document à partir des documents antérieurs
01	01	09/09/2020	Christine PONSETTI	Version 2019 + nouveau format documentaire

1	Rappel sur l'engagement de la direction.....	4
I	Résultats de nos actions	5
I.1	Environnement.....	5
I.1.1	Consommation de papier.....	5
I.1.2	Consommation électrique	6
I.1.3	Consommation de plastique.....	7
I.2	Droits de l'Homme	7
I.3	Normes internationales du travail.....	7
I.4	Corruption	8

1 RAPPEL SUR L'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

En 2019, à l'instar des années précédentes, CLEARSY a poursuivi sa prise d'engagements vis-à-vis des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

L'entreprise a avancé dans la formalisation de son sens éthique du travail au travers de sa politique de responsabilité sociale et sociétale. Cette politique explicite les pratiques auxquelles CLEARSY se refuse et dont elle ne veut en aucun cas se rendre complice, et, conséquemment, qu'elle ne peut accepter de la part de ses fournisseurs.

Notre engagement contre le travail forcé, le travail des enfants, les discriminations est rappelé, ainsi que notre refus catégorique de toute forme de corruption. Cette politique est activement diffusée au sein de l'entreprise, afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à l'éthique de l'entreprise.

D'un point de vue environnemental, CLEARSY n'a aujourd'hui que peu d'impact. CLEARSY cherche à progresser en réalisant des actions visant à réduire son empreinte environnementale avec des objectifs atteignables (ALARA – « As Low As Reasonably Achievable »). Ses deux axes majeurs de progrès sont la réduction de la consommation électrique et celle de la consommation de papier.

Cette réduction de notre consommation de papier se concrétise par notre effort de dématérialisation documentaire : à ce jour, CLEARSY ne produit plus de document papier que lorsque cela est absolument nécessaire, et n'en requiert plus de la part de ses fournisseurs que pour des cas restreints.

Parallèlement à cette réduction de consommation, l'entreprise a mis à disposition de ses salariés des tasses afin de limiter l'usage des ustensiles jetables. Pour les invités, les gobelets en carton paraffiné ont été préférés à ceux en plastique et il est proposé à leurs utilisateurs de les conserver pour la durée de la journée.

Les objectifs pour l'année 2019 sont restés les mêmes :

- ✓ Poursuivre notre effort de réduction de nos consommations de papier et d'électricité.
- ✓ Aider nos fournisseurs à s'imprégner des valeurs de notre charte de bonne conduite.
- ✓ Imposer un usage éthique du matériel que nous prêtons à nos partenaires.

Thierry SERVAT

Président

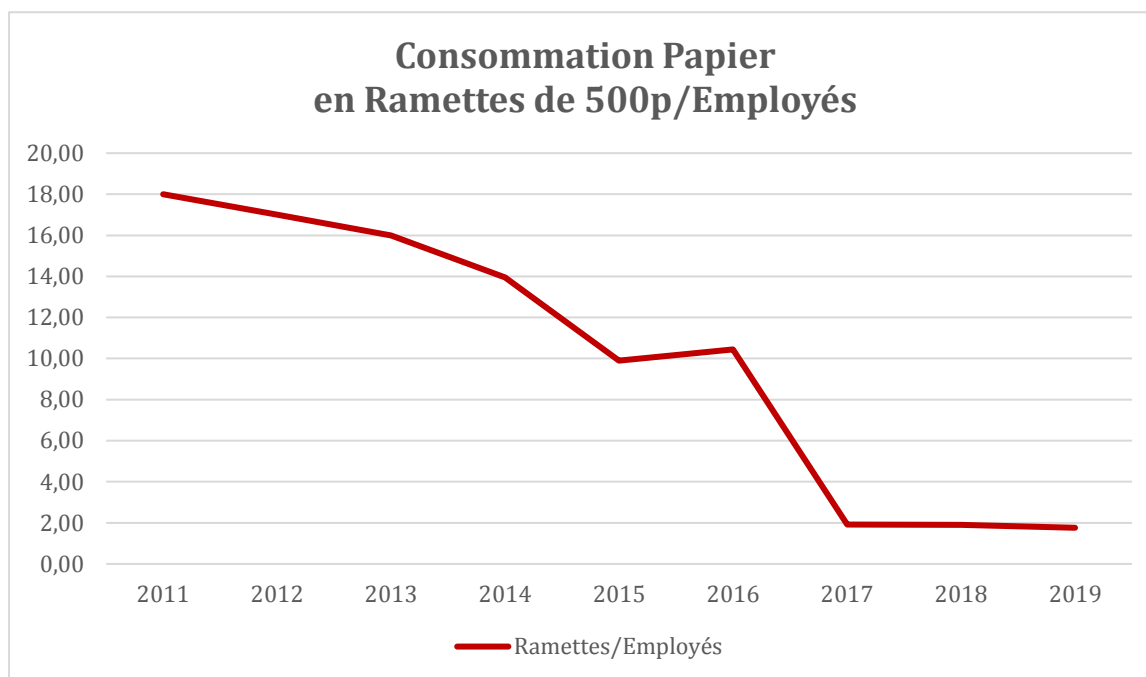
9 Septembre 2020

I RÉSULTATS DE NOS ACTIONS

I.1 Environnement

I.1.1 Consommation de papier

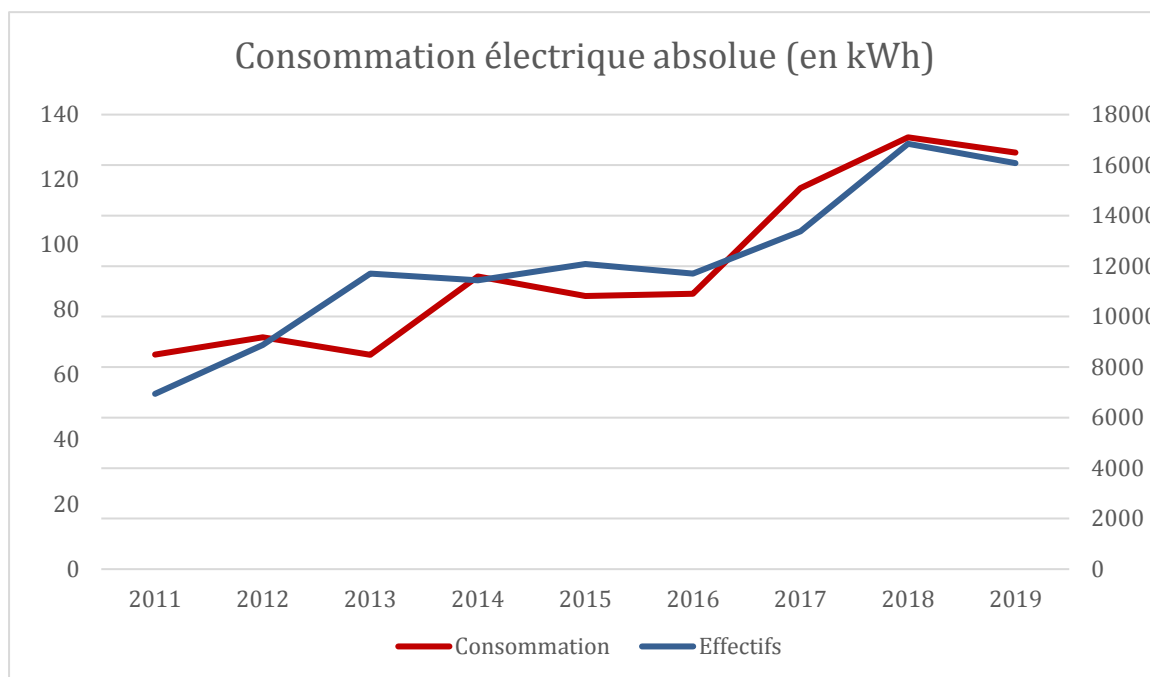
La volonté de CLEARSY de réduire son empreinte environnementale se dessine aujourd’hui dans sa baisse de consommation de papier. Elle résulte du fait que l’effort de réduction des imprimés administratifs internes à l’entreprise a porté ses fruits suite à la virtualisation de ces documents. En 2019, la simplification de son processus administratif qui sera poursuivi en 2020 a également eu un impact sur la réduction de consommation de papier.



CLEARSY poursuit sa dynamique de diminution des impressions de documents techniques, dans le but de réduire davantage sa consommation de papier.

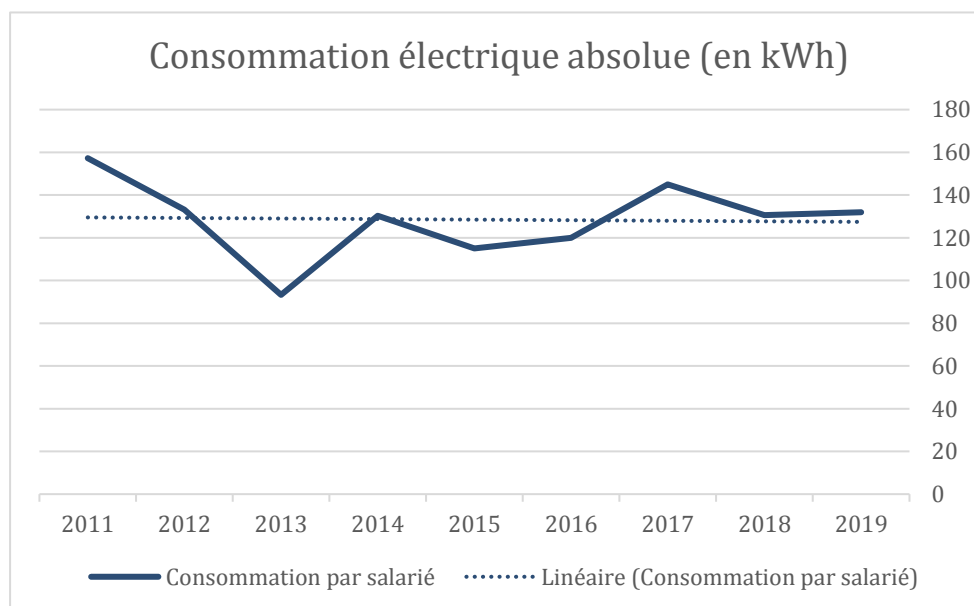
I.1.2 Consommation électrique

La consommation électrique suit globalement l'évolution de la société.



Les augmentations de la consommation électrique sont essentiellement dues à des modifications de structures liés à des déménagements. On notera en particulier le déménagement de Paris en 2014, le doublement de la surface d'Aix-en-Provence et le déménagement de Lyon en 2016. Lors du choix des nouveaux locaux de l'antenne parisienne de CLEARSY, une attention spéciale a été apportée à la bonne isolation thermique de ces nouveaux locaux.

Cette préoccupation permet à CLEARSY d'atteindre une réduction de la consommation électrique de l'ordre de 5 % en 2015, malgré une augmentation de la surface et la présence d'une climatisation. D'une manière générale, on notera que la courbe de consommation suit globalement la courbe des effectifs de l'entreprise.



On retrouve cette tendance dans la courbe de consommation par salarié qui reste globalement stable et même en baisse sur 9 ans en moyenne linéaire.

Pour réduire les dépenses à l'échelle individuelle, la politique de sensibilisation des employés à l'extinction des lampes et ordinateurs lors des nuits, weekends et jours fériés se poursuit. Une sensibilisation particulière sur l'usage raisonné de la climatisation et de sa mise hors tension pour les périodes sans activité au sein de CLEARSY a été faite.

1.1.3 Consommation de plastique

La distribution gratuite de grandes tasses au personnel de CLEARSY permet à tous les employés de participer activement à nos campagnes de réduction des déchets et de réduction de notre consommation de plastique.

Sur l'année 2012, CLEARSY a économisé plus de 27 000 gobelets à café jetables, ce qui représente plus de 190 kg de plastique.

Sur l'année 2013, CLEARSY a économisé près de 40 000 gobelets à café jetables, ce qui représente plus de 280 kg de plastique.

Les années 2014, 2015, 2016 et 2017 ont renouvelé la performance de 2013, avec une économie de près de 300 kg de plastique par an.

Depuis le début de l'opération de distribution systématique de tasses au personnel, c'est plus d'1,6T de plastique qui a été économisée.

Cette réduction de notre consommation de plastique a un double impact positif sur notre empreinte environnementale. D'une part, CLEARSY réduit d'autant sa production annuelle de déchets, ce qui diminue nos émissions indirectes de dioxyde de carbone. D'autre part, ces gobelets à café étant généralement fabriqués en polypropylène et ce plastique ne bénéficiant pas d'un réseau de recyclage efficace, leur bannissement de nos usages nous permet de reporter nos efforts de tri sur des matières qui sont plus efficacement recyclées.

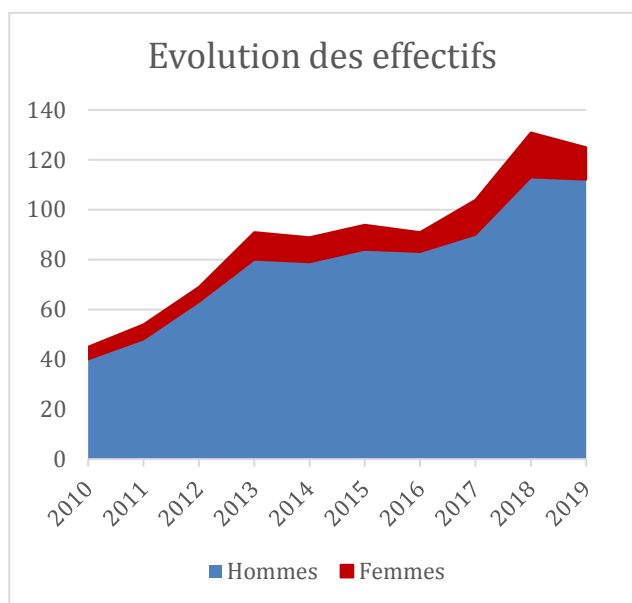
1.2 Droits de l'Homme

Notre volonté de promouvoir le respect des Droits de l'Homme se retrouve dans notre politique de responsabilité sociétale qui rappelle nos engagements dans la matière, ainsi que notre refus de toute forme de corruption.

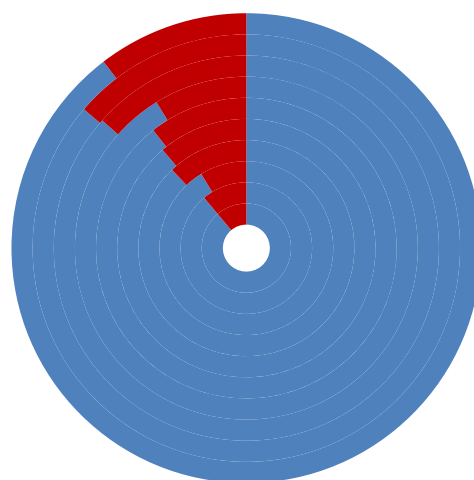
Cette politique de responsabilité sociétale, mise en place en 2013 est activement diffusée au sein de l'entreprise. Elle constitue le premier volet d'une action bipartite composée d'une étape de sensibilisation interne aux problématiques éthiques dans le monde du travail, et de la mise en place d'une charte de bonne conduite permettant d'impliquer nos fournisseurs dans notre démarche.

1.3 Normes internationales du travail

Une entreprise comme CLEARSY se refuse depuis sa création à toute forme de discrimination ethnique, religieuse ou sexuelle. Les politiques de « discrimination positive » à l'embauche vont également à l'encontre de la philosophie de l'entreprise. De fait, l'ensemble des collaborateurs de CLEARSY est traité sur un même pied d'égalité, notamment en termes de niveaux de rémunération.



Proportion Hommes/Femmes



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Hommes	40	48	63	80	79	84	83	90	113	112
Hommes	88,9%	88,9%	91,3%	87,9%	88,8%	89,4%	91,2%	86,5%	86,3%	89,6%
Femmes	5	6	6	11	10	10	8	14	18	13
Femmes	11,1%	11,1%	8,7%	12,1%	11,2%	10,6%	8,8%	13,5%	13,7%	10,4%
Total	45	54	69	91	89	94	91	104	131	125

Les règles éthiques CLEARSY nous amènent à refuser le travail des enfants dans l'absolu. Nous le refusons pour nous-mêmes et nous ne l'acceptons pas de la part de nos fournisseurs (il s'agit d'ailleurs d'une des pratiques qui ferait passer tout fournisseur y ayant recours sur la liste de nos fournisseurs interdits).

De même, nous refusons le travail forcé et le travail non rémunéré, au titre du respect des directives de l'Organisation Internationale du Travail, mais également au titre de notre philosophie. Pour nous, il y a incompatibilité entre le travail forcé et le travail de qualité attendu.

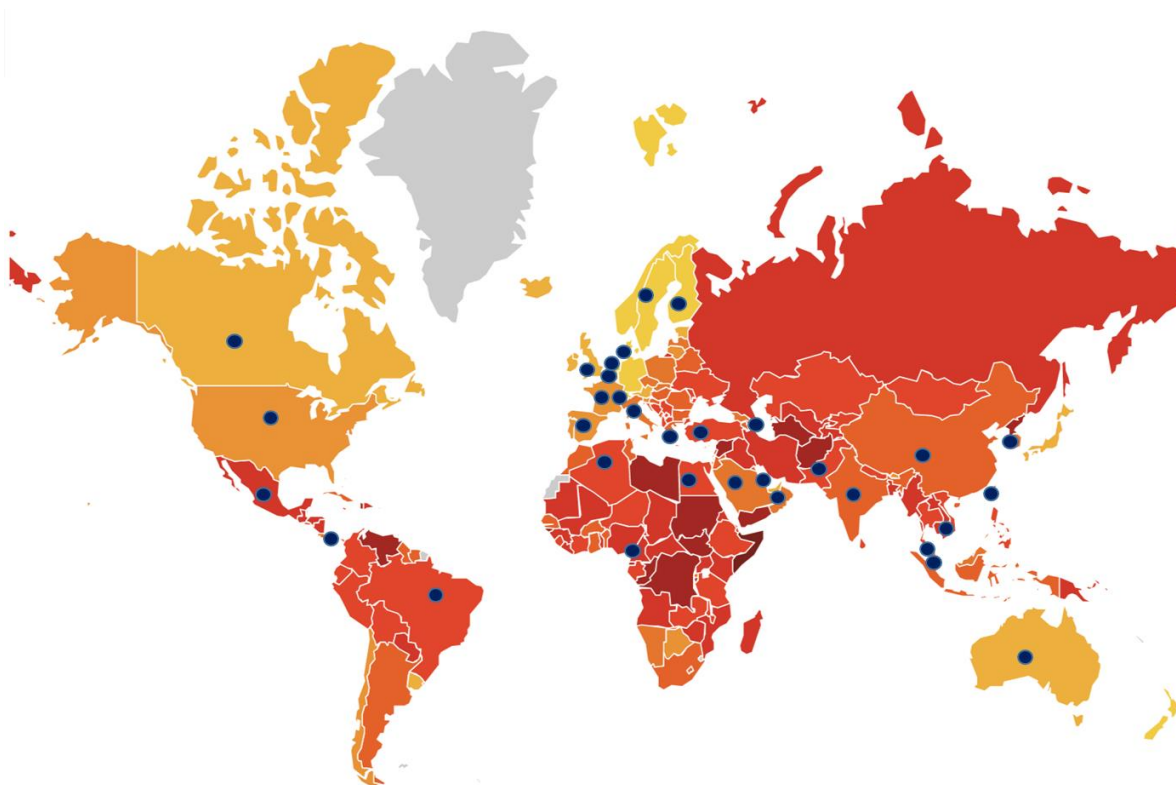
CLEARSY reconnaît depuis sa création le droit à la négociation collective et à la libre association de ses salariés. Cette reconnaissance s'est illustrée par la formation d'un Comité d'Entreprise et d'un Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail pendant l'année 2013 transformé depuis en CSE.

I.4 Corruption

Dans le cadre de sa volonté d'ouverture à l'international, CLEARSY est conscient de son exposition à la corruption et reste particulièrement vigilant en surveillant le niveau de risque des pays dans lequel l'entreprise intervient ou souhaite intervenir. En règle générale, notre vigilance croît avec ce niveau de risque.

Indice de perception de la corruption dans le monde en 2019 (source https://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2019)

CORRUPTION PERCEPTIONS INDEX 2019



Présence à l'international de CLEARSY en 2019

Europe	Amériques	Afrique	Asie	Océanie
Angleterre Azerbaïdjan Belgique Danemark Espagne Finlande France Grèce Italie Luxembourg Pays Bas Suède Suisse	Canada Etats-unis Brésil Mexique Panama	Algérie Cameroun Egypte	Arabie Saoudite Bahreïn Chine Corée du Sud Emirats Arabes Unis Inde Pakistan Qatar Malaisie Singapour Taiwan Turquie Vietnam	Australie

The logo for CLEARSY, with 'CLEAR' in blue and 'SY' in orange.

Safety Solutions Designer

contact@CLEARSY.com
www.CLEARSY.com

320 Avenue Archimède
Les Pléiades III Bat A
13100 Aix-en-Provence - France

Tél. +33 (0)4 42 37 12 70

Fax. +33 (0)4 42 37 12 71
